***Je ne peux commencer cet éditorial sans exprimer l’immense tristesse que nous ressentons tous devant la perte des trois sauveteurs de la SNSM aux Sables d’Olonne. Cette tragique disparition nous rappelle notre devoir de ne pas mettre en danger la vie d’autrui par des décisions irréfléchies et notamment de ne pas prendre la mer quand les conditions météorologiques sont indéniablement défavorables alors que nous avons la chance, à notre époque, de disposer de prévisions météorologiques fiables.***

Notre fédération a changé de nom lors de son assemblée générale extraordinaire du 19 février 2019 pour devenir la FNPAM, et accueillir les associations de plaisanciers du littoral méditerranéen qui souhaitent nous rejoindre dans les actions que nous menons pour la défense de la plaisance et de la pêche de loisir.

***A citer pour les 6 premiers mois de l’année :***

* **Notre présence au sein de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)** nous a permis de participer à la réunion plénière des groupes de travail du " **Comité du Nautisme et de la Plaisance**" qui s’est tenue le 21 Mai en présence de M Denis ROBIN, le nouveau Secrétaire Général de la Mer auprès du 1er Ministre . Le Comité a notamment abordé la mise en place d’un guide des bonnes pratiques des Autorisations d’Occupation Temporaire (AOT) du domaine public par les ports de plaisance, et salué la nomination du Sénateur Pierre MÉDEVIELLE, comme chef de la mission d’étude sur la pêche de loisir en mer. La réforme envisagée du DAFN et la future réglementation des mouillages en Méditerranée font aussi partie des préoccupations soulevées.
* **Nos deux représentants, récemment nommés par le Préfet Maritime au Conseil Maritime de la Façade du Sud-Atlantique,** ont assisté à la 1ère réunion de l’année qui s’est tenue le 28 Mai 2019. Cette assemblée a voté à une quasi-unanimité un avis très complet sur le volet stratégique du Document Stratégique de Façade. Tout en se préparant à participer à l’élaboration de son plan d’action.
* **Notre implication s’est donc logiquement prolongée par une participation active à la 2ème consultation nationale sur le Document Stratégique des Façades Sud-Atlantique (SA), Nord-Manche Ouest (NAMO) et Méditerranée.** Nos contributions ont non seulement porté sur la faible place allouée à la Plaisance dans les enjeux socio-économiques déclinés pour le littoral mais aussi sur les questions de sa gouvernance en recommandant que les **Conseils Maritimes des quatre façades métropolitaines** soient l’instance régionale de résolution amiable des conflits d’usage. Nous avons aussi rappelé que nous demandions qu’une voix délibérative soit accordée aux plaisanciers dans les conseils de gestion des syndicats mixtes créés pour assurer le fonctionnement des ports de plaisance
* **Nous continuons, bien entendu, de soutenir les actions des plaisanciers** en attirant l’attention des autorités sur le mode injuste d’application de la taxe de séjour sur les bateaux de plaisance et **celles plus locales** s’opposant aux restrictions de navigation et de mouillage tant sur le Banc d’Arguin, l’anse de la Malconche ou la Vilaine qu’en méditerranée.

L’ensemble des actions que nous menons est développé auprès de nos adhérents et nos partenaires dans notre bulletin trimestriel le Vent de l’Atlantique, dont les versions électroniques sont accessibles sur ce site.

 **Alain GARCIA**